/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-377 du 8 Octobre 1984

portant nomination des Camarades Jean Anani LABITE et Augustin de CAMPOS en qualité de Commissaires aux comptes auprès de l'Office National du Bois (O N A B).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU La Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982, régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,

VU Le décret N° 83-425 du 2 Décembre 1983 portant création et approbation des statuts de l'Office National du Bois,

VU Le décret N° 84-337 du 31 Août 1984 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

SUR Proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative et du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 19 Septembre 1984,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés Commissaires aux Comptes auprès de l'Office National du Bois (O N A B) les personnes dont les noms suivent :

Camarades : - Jean Anani LABITE

- Augustin de CAMPOS.

.../...

Article 2.- Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 8 Octobre 1984

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,

Romain VILON - GUEZO

Le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et pour le Ministre des Finances etdde l'Economie absent,

Didier DASSI

Le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative

Adolphe BIAOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MDRAC-MFE-MJIEPSP 12 AUTRES MINISTERES 12 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE ET SES SECTIONS 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 ONAB 8 BCP 1 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 UNB-FASJEP BN-DAN 8 CCIB 2 INTERESSES 2 JORPB 1.-